

FEESO EN BREF

Numéro 2 – Année 2016-2017



Dans ce numéro :

Mot de la présidente	1
Membres du CE	1
Conseil exécutif à l'œuvre	1
Pour réduire le risque de démence	2
Soutien financier d'OSSTF/FEESO	2
Bourses Unité 57	3
Conseil d'entraide	3
L'équité salariale	4
Avantages sociaux	4
Entente de règlement sur le grief	5
Modalités d'inscription d'un membre du site Web d'OSSTF/FEESO	5
AGA	6
Nouveautés de la constitution	7
Un système scolaire public	7
Programme d'intempérisation	7

Membres du CE

Lynn Filion - Présidente

Roxanne Fowler - Vice présidente

Lucie Beaulieu - Secrétaire/
Représentante du Grand Nord

Julie Picard - Trésorière

Ginette Lefebvre - Négociatrice en chef

Lise Augé - Agente des communications
/Webmestre

Diane Provencher - Agente de santé et
sécurité

Mot de la présidente

Au moment de la rédaction de cet article, nous arrivons très bientôt au congé du mois de mars...un congé bien mérité pour tous. À ce temps, vous devez toutes et tous avoir reçu une copie du récapitulatif des ententes de principe conclues sur la prolongation des conventions collectives et sur les mesures correctives à la Loi 115. Le vote de ratification est prévu le 5 avril 2017 à 19 h. Plus de détails suivront dans les semaines à venir. Si l'entente de principe sur la prolongation est ratifiée par les membres, toutes les modalités et conditions seront prolongées jusqu'au 31 août 2019, sauf indication contraire dans l'entente de prolongation y compris toutes les lettres centrales et locales, peu importe les dates d'échéance ou de référence.

Pour ce qui est de la convention collective ratifiée le printemps dernier, une copie électronique interactive sera affichée dans le portail du CSPGNO prochainement. Des copies de la convention collective seront distribuées dans chaque lieu de travail à une date ultérieure. Depuis quelques années l'unité soumet une demande au compte provincial 2045 afin d'organiser une activité du Jour de la Famille pour ses membres. Cette année, le conseil exécutif était à la recherche de volontaires pour monter un comité social afin d'organiser de telles activités mais aucun intérêt a été démontré. L'an prochain, l'unité pense d'organiser une fête de Noël pour les membres et leurs enfants et

sera à la recherche de volontaires. Si cela vous intéresse, veuillez communiquer avec moi.

Le 4 mai 2017, l'assemblée générale annuelle aura lieu au Caruso Club à Sudbury. L'AGA est une occasion pour les membres de se rencontrer, de socialiser et d'exercer leur droit de vote. Cette année il y aura des élections au sein du Conseil exécutif pour les postes de vice-présidente, secrétaire, négociatrice en chef, agente des communications/Webmestre et agente de santé. La convocation et les documents d'appui seront publiés en début avril. J'encourage tous les membres à y participer.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter un bon congé du mois de mars et une excellente saison de printemps.

Lynn Filion

Conseil exécutif à l'œuvre

Les membres du conseil exécutif se sont rencontrés à plusieurs reprises depuis le début de l'année scolaire, soit le 1 septembre, 4 octobre, 15 novembre, 22 décembre 2016 ainsi que le 8 février 2017. La prochaine assemblée régulière du Conseil exécutif est prévue le 6 avril 2017.



Pour réduire le risque de démence

Avec le vieillissement de la population, on estime que le nombre de Canadiens atteints de démence doublera d'ici 2031. À l'heure actuelle, entre 6 et 15 % des

Canadiens âgés de 65 ans et plus sont atteints d'une forme de démence. La bonne nouvelle est qu'il y a des mesures que vous pouvez prendre pour réduire les risques de démence.

Lire l'article complet :

www.raeo.com/article15



Soutien financier d'OSSTF/FEESO accordé pour poursuivre son éducation

Ces prix offrent un appui financier aux membres qui poursuivent leur éducation. De plus, des bourses sont décernées à l'enfant ou au pupille des membres qui s'inscrivent à une université, à un collège ou à un programme d'apprentissage financés à même les deniers publics. Pour de plus amples renseignements, ainsi que les formulaires de demande, le cas échéant, consultez les pages individuelles.

Bourse d'études I.M. (Brick) Robb

Cette bourse d'études vise à aider les membres en règle d'OSSTF/FEESO à entreprendre un doctorat dans une université de leur choix.

Bourse de voyage Dr S.G.B. Robinso

Cette bourse permet à des membre en règle d'OSSTF/FEESO de voyager des fins éducatives. Elle ne sera normalement pas décernée aux membres qui entreprennent des études en vue de l'obtention d'un diplôme universitaire.

Bourse J.W. Ansley pour la recherche en éducation

Le but de cette bourse est de soutenir les membres en règle d'OSSTF/FEESO dans des projets de recherche pratique qui sont d'actualité et dont les résultats profiteront surtout aux praticiens et praticiennes en salle de classe et (ou) aux programmes didactiques ou d'études.

Bourse d'OSSTF/FEESO pour l'amélioration de l'éducation

Cette bourse vise à aider les membres en règle d'OSSTF/FEESO à entreprendre des études dans une université ou un collège communautaire de leur choix en vue d'obtenir leur premier diplôme de premier cycle ou diplôme collégial ou à obtenir un diplôme d'études d'une école secondaire subventionnée par les fonds publics.

Bourse S. Hunter Henry

Cette bourse vise à aider financièrement les membres en règle d'OSSTF/FEESO à entreprendre des études dans une université ou un collège financés à même les deniers publics de leur choix qui mènent à

l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat/une certification (sauf pour les études doctorales).

Fonds d'études de la Fédération pour la famille

Ce fonds a été créé pour apporter un soutien financier aux enfants des membres en règle (ou d'un membre décédé) d'OSSTF/FEESO afin d'obtenir leur premier grade universitaire/diplôme/certificat ou programmes d'apprentissage. Les bourses sont attribuées par tirage au sort et sont liées à l'inscription au programme et à la preuve de paiement des frais de scolarité d'un montant égal ou supérieur à la valeur de la bourse.

<http://www.osstf.on.ca/fr-CA/services/awards-scholarships-grants-and-bursaries/osstf-feeso-financial-assistance-awards-for-further-education>



BOURSE D'ÉTUDES DE L'UNITÉ 57 DE LA FEÉSO

Dans le but de promouvoir l'éducation, l'Unité 57 du District 31 de la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario contribue une bourse

d'études de 500 \$ à chaque année à un enfant ou un pupille d'un de ses membres. Cette bourse offre un appui financier et vise à inciter les enfants ou pupilles de ses membres à poursuivre des études post secondaires tout en investissant dans leur avenir.

Au moment du choix du récipiendaire, le père, la mère, le tuteur ou la tutrice de l'élève doit être membre régulier de l'Unité 57 de la FEÉSO.

Pour être admissible, la candidate ou le candidat doit remplir les conditions suivantes :

1. Doit fréquenter une école secondaire publique de langue française à temps plein.
2. Doit annexer un relevé de notes officiel avec sa demande.
3. Doit annexer une lettre de recommandation d'une enseignante ou d'un enseignant ou d'une direction d'école.



4. Doit soumettre une lettre indiquant son intention d'entreprendre sa première année d'études à temps plein

dans une université ou un collège au Canada.

5. Doit soumettre sa demande à la présidente, Lynn Filion, à l'adresse ci-haut, au plus tard le 30 avril.

Note : Dans le cas où il y a plus d'une demande, le choix de la/du récipiendaire est déterminé par un tirage au sort.



Conseil d'entraide

Les membres d'OSSTF/FEÉSO qui font face à de graves difficultés financières en raison d'une maladie prolongée, d'un accident ou d'une urgence peuvent faire une demande de subvention d'entraide de secours auprès du Conseil d'entraide d'OSSTF/FEÉSO et auprès de l'Unité 57. Au niveau provincial, un maximum de 2 500 \$ par année peut être accordé à un membre mais aucun membre ne recevra plus de 5 000\$ par période de cinq ans. Il est à noter qu'OSSTF/FEESO émettra un feuillet T4A à un bénéficiaire de cette subvention, conformément à la Loi, dès le début de la prochaine année afin d'être ajouté à sa déclaration de revenus. Les membres de l'Unité

peuvent également faire demande pour obtenir une subvention du Fonds d'entraide de l'Unité. Un maximum de 500\$ par année peut



être accordé à un membre. Les membres désirant faire une demande auprès du Conseil d'entraide d'OSSTF/FEÉSO et/ou auprès du Fonds d'entraide de l'Unité 57 doivent communiquer avec la présidente, Lynn Filion. Toutes les informations recueillies au cours du processus de demande demeurent strictement confidentielles. Le Conseil d'entraide d'OSSTF/FEÉSO se rencontre six fois par année afin de revoir les demandes de subvention et communique leurs décisions aux membres par écrit. De façon générale, si la demande est accordée par le Conseil d'entraide d'OSSTF/FEÉSO, elle l'est également par l'Unité.



L'équité salariale

Il s'agit d'un processus visant à évaluer les nouveaux postes et les postes ayant connu des changements significatifs afin de s'assurer que la rémunération d'un poste à prédominance féminine soit comparable à celle d'un poste à prédominance masculine au sein du



Conseil, et ce, pour des postes semblables selon quatre facteurs, soit les compétences, l'effort, les responsabilités et les conditions de travail. Le dernier processus de maintien du plan d'équité salariale s'est terminé le 15 décembre 2011 et un seul poste a connu un ajustement salarial, c'est-à-dire le poste de travailleuse sociale. La rémunération de tous les autres postes à prédominance féminine, au sein de l'Unité, a été considérée équitable en comparaison à celle d'un poste à prédominance masculine, et ce, pour des postes semblables selon les quatre facteurs. Il est important de noter que le processus d'équité salariale ne garantit par une augmentation salariale et n'assure pas l'équité interne.

Les représentants du Syndicat au sein du comité mixte de coordination sont : Lynn Filion, Ginette Lefebvre et un représentant du bureau provincial.

Il y aura une rencontre du comité de coordination pour revoir la documentation (description de poste et formulaire EQU01) reçue en ce qui a trait aux postes suivants :

Technicienne d'éducation spécialisée (TES) affectée à des élèves présentant une anomalie de comportement et/ou des problèmes de santé mentale

Technicienne d'éducation spécialisée (TES) affectée à des élèves ayant un diagnostic de déficience intellectuelle légère (DIL), un handicap de développement (HD) ou un trouble du spectre autistique (TSA)

Technicienne d'éducation spécialisée (TES) affectée à des élèves ayant un handicap physique

Technicienne d'éducation spécialisée (TES) affectée à des élèves présentant une surdité ou une surdité partielle, une cécité ou une surdicécité.

Commis-comptable

Commis de bibliothèque

Bibliotechnicien

Agente de la paie avant SISA

Agente de la paie après SISA

Commis des finances

Assistante en communication

Les représentants du Syndicat au sein du comité mixte d'évaluation des emplois comprennent Roxanne Brosseau, Marie-Julie Chabot, Roxanne Fowler, Eric Jolicoeur et Tina Butkevich.

Les postes suivants seront évalués cette année :

Commis administrative

AEPE

EPE

Technologue

Animatrice EFSVP

Préposée aux soins aux enfants

Conseiller en assiduité et comportement

Conseiller en ACA

Assistant en LSQ

Commis aux RH

Secrétaire administrative



AVANTAGES

SOCIAUX FEÉSO/OSSTF BENEFITS

Tous les membres de l'Unité 57 devraient maintenant avoir reçu du RAO une invitation à s'inscrire au régime. La date limite pour s'inscrire est le 3 mars 2017. Les membres admissibles qui n'ont pas encore reçu d'invitation à s'inscrire doivent communiquer avec le RAO : 1-866-783-6847 ou OSSTFenrolment@otip.com

Le 3 mars, l'assurance des membres en congé qui sont responsables du paiement des primes et qui n'auront pas fourni au RAEO leurs données bancaires pour les prélèvements automatiques sera suspendue. Cela s'applique aussi aux membres en congé d'ILD. Les membres peuvent fournir leurs données bancaires en ligne lorsqu'ils s'inscrivent. Nous rappelons également tous les membres de s'assurer que leur désignation de bénéficiaire correspond bien à leur intention actuelle et de signer et poster le formulaire de désignation de bénéficiaire dès que possible. Les membres en congé d'ILD qui n'ont pas reçu d'invitation à s'inscrire, doivent communiquer avec le RAEO à l'adresse courriel

RAEO_enconge_personne_ressource@raeo.com



Entente de règlement sur le grief de principe 14-04 : Programme de congé volontaire non rémunéré

L'Unité 57 et le CSPGNO ont conclu une entente

ayant pour objet le règlement du grief de principe 14-04 portant sur le programme de congé volontaire non rémunéré.



Selon l'entente convenue, au cours de la période allant du 30 janvier au 30 juin 2017 tous les membres de la FEÉSO ont le droit de prendre jusqu'à 5 jours de congé volontaire non rémunéré.

Une note de service ayant pour objet été envoyée aux membres. Merci de consulter cette note pour plus de détails.



Modalités d'inscription d'un utilisateur du site Web d'OSSTF/FEESO et d'accès à maFEESO



Le Bureau provincial d'OSSTF/FEESO a effectué des modifications au site Web provincial (www.osstf.on.ca) qui exigeront désormais que les utilisateurs se connectent pour visualiser du contenu qui était disponible auparavant dans la section publique du site. Bien que du contenu demeure disponible à tous, d'autres documents ne seront disponibles qu'après être entré en session à l'aide d'un compte d'OSSTF/FEESO inscrit.

Toute personne peut devenir un utilisateur inscrit pour accéder à un certain contenu du site Web provincial. De plus, les **membres actifs** d'OSSTF/FEESO pourront avoir accès à du contenu additionnel par le

biais du portail appelé maFEESO, situé dans la section Utilisateur autorisé. Le portail maFEESO comprendra des documents, des bulletins et des articles qui sont spécifiquement réservés aux membres d'OSSTF/FEESO.

La section maFEESO remplace la section réservée aux membres seulement du site Web et aura un aspect différent de celui du reste du site Web.

Création d'un compte

Création d'un compte sur le site Web d'OSSTF/FEESO en suivant les étapes suivantes :

1. Allez à la page d'entrée en session des membres (Page d'accueil Login Connexion - comptes)
2. Cliquez sur le lien [S'inscrire maintenant](#)
3. Remplissez les renseignements demandés, en accordant une attention particulière aux directives pour un mot de passe sécurisé fournies, dans la section « Le saviez-vous? ». Les données requises pour créer un compte sont le nom, une adresse courriel et un mot de passe sécurisé. Dès que les champs sont remplis, cliquez sur le bouton Inscrivez-vous ».
4. Une confirmation par courriel avec un lien valide pour 48 heures sera envoyée à l'adresse fournie. Cliquez sur le lien « Confirmation d'inscription » pour terminer le processus d'inscription.

Vous êtes désormais un utilisateur inscrit au site Web d'OSSTF/FEESO et vous pouvez vous connecter au site à l'aide de votre **adresse de courriel** et du mot de passe afin d'accéder au contenu qui se trouve dans la section Utilisateur autorisé.

Dans la section Utilisateur autorisé, le service maFEESO est à la disposition des membres actifs d'OSSTF/FEESO seulement. Vous pouvez y accéder en suivant les étapes suivantes :

5. Ouvrez une session dans la section Utilisateur autorisé et cliquez sur le badge maFEESO. ☐
6. Les utilisateurs qui accèdent au service maFEESO pour la première fois devront compléter un processus ponctuel de contrôle d'adhésion. ☐

- Le contrôle est effectué en comparant vos renseignements fournis (numéro d'identification de membre, les trois derniers chiffres de votre NAS et votre nom de famille) avec nos dossiers de la base de données des membres. Si cela concorde, nous indiquerons votre compte comme étant vérifié et un courriel confirmant la réussite du contrôle vous sera envoyé. Remarque : Les contrôles non réussis sont résolus par le biais du Service de la base de données des membres.

Quand le processus de contrôle est complété avec succès, vous êtes désormais un **membre** autorisé du site Web d'OSSTF/FEESO et vous entrerez en session en utilisant votre

numéro d'identification de membre pour accéder à une gamme de services disponibles sur le site Web d'OSSTF/FEESO.

Le grand public peut avoir accès à la section « Utilisateur inscrit » du site Web provincial en suivant les étapes 1 à 4 décrites ci-dessus (Utilisateur autorisé). Seuls les membres actifs d'OSSTF/FEESO peuvent mener à bien les étapes 5 et 6 (membre autorisé).

maFEESO



Grâce au portail maFEESO, les membres actifs d'OSSTF/FEESO pourront mettre à jour certains renseignements personnels et visualiser les informations qui les intéressent selon les rôles qu'ils occupent au sein de la Fédération, qu'il s'agisse d'un dirigeant local, d'un membre d'un comité provincial ou d'un membre à titre personnel. Cela permettra aux membres de visualiser des documents qui sont destinés uniquement aux membres dans la section maFEESO.

En plus, les membres et les utilisateurs inscrits peuvent récupérer plus facilement leur mot de passe en cliquant sur le lien *Mot de passe oublié?*, à partir de la page d'entrée en session des membres.

Des difficultés à vérifier un compte de membre d'OSSTF/FEESO?

Vous pouvez communiquer avec l'équipe de la base de données des membres par courriel ou par téléphone pour obtenir de l'aide afin de vous inscrire en leur fournissant certains renseignements personnels.

Les demandes d'aide peuvent être dirigées à l'équipe de la base de données des membres à membership-database@osstf.ca ou par téléphone, durant les heures ouvrables normales, en composant le 416-751-8300/1-800-267-7867.

Les instructions pour obtenir de l'aide se trouvent aussi au bas de la page d'entrée en session des membres.

Inscription de votre courriel et confidentialité

Tout membre d'OSSTF/FEESO et le grand public qui inscrivent un compte sur le site Web provincial peuvent visualiser l'avis de confidentialité et les conditions d'utilisation.

AGA

Le jeudi 4 mai
2017 au Caruso



Nouveautés de la constitution

RÈGLEMENT N° 5 – ÉLECTIONS

5.1 Seuls les membres de la FEÉSO de l'Unité 57 du District 31 peuvent se présenter à un poste.

5.2 L'élection des membres du Conseil exécutif de l'Unité de négociation se fait par scrutin secret, pendant l'Assemblée générale annuelle.

5.3 Les candidates à un poste doivent faire l'objet d'une mise en candidature au moins deux (2) semaines avant les élections.

5.4 La candidature de n'importe quel membre de l'Unité de négociation peut être proposée « à main levée », pour autant qu'elle soit appuyée par deux membres et ce, seulement lorsqu'il n'y a pas de candidates ou lorsqu'une candidate veut se présenter à un autre poste.

5.5 L'élection des membres du Conseil exécutif se fait dans l'ordre prescrit à l'Article 5.1 des Statuts.

5.5.1 Les élections pour la Présidente/Agente de griefs et Trésorière ont lieu au cours des années paires.

5.5.2 Les élections pour la Vice-présidente, Secrétaire, Négociatrice en chef, Agente des communications/Webmestre et Agente de santé et sécurité ont lieu au cours des années impaires.

5.5.3 L'élection de la représentante régionale a lieu lorsqu'il n'y aura pas de représentation régionale au sein du Conseil exécutif. 7

Un système scolaire public



La RAAP 2016 a approuvé une résolution qui incitait les membres à soutenir une campagne visant à exercer des pressions auprès des parties politiques afin d'examiner de nouveau le financement de nos quatre systèmes scolaires parallèles existants. Dans le cadre de notre campagne, nous travaillons avec les autres organisations afin de revendiquer un système scolaire unique dans chaque langue officielle en Ontario. Le 21 octobre, un site Web a été lancé dans le but de permettre aux Ontariens et Ontariennes d'envoyer un message à leur député provincial demandant au gouvernement de créer un groupe de travail composé de députés de tous les partis afin d'étudier une telle demande. Nous exhortons tous les membres à se rendre au site www.onepublicsystem.ca/fr/ et à signer la Charte pour l'éducation publique.

Vous pouvez partager les renseignements de ce site Web avec les autres organisations et amis. Nous vous encourageons à les communiquer également par l'entremise de vos réseaux de médias sociaux.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Domenic

Bellissimo, directeur du Secteur des communications/action politique, par courriel à domenic.bellissimo@osstf.ca ou par téléphone en composant le 416-751-8300/sans frais 1-800-267-7867.



Programme d'intempérisation domiciliaire

Savez-vous que ?

Union Gas a mis en place un programme d'intempérisation domiciliaire pour aider ses clients résidentiels à faible revenu à réduire leurs frais en énergie et à faire de leur logement un lieu confortable, éco énergétique et plus sain. Si vous êtes admissible, Union Gas effectuera une vérification énergétique gratuite pour déterminer les améliorations dont votre logement a besoin. Ensuite, si nécessaire, Union Gas posera un matériau d'isolation dans votre cave, dans vos murs et dans votre grenier. L'entreprise pourra aussi installer un thermostat programmable, une pomme de douche éco énergétique et des dispositifs d'économie d'eau pour vous permettre de réduire vos coûts de chauffage et d'eau chaude. Cela pourrait vous permettre de réduire votre consommation d'énergie jusqu'à 30 %. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez vous sur le site :

uniongas.com/weatherization
(en anglais seulement)

